

Profil de baignade de la baignade de Le Quesnoy

Profil élaboré le : 16 juin 2014



Date de MAJ : 2018

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade				
Nom de la baignade : Etang du Pont Rouge Commune : Le Quesnoy Département : Nord Région : Nord - Pas de Calais Responsable de l'eau de baignade : Mairie (Tel : 03 27 47 55 50) Période d'ouverture : 01 juillet au 31 août Heures de surveillance : du lundi au vendredi : de 14h à 18h45 samedi et dimanche : de 13h30 à 19h Fréquentation moyenne : 30 personnes par jour Équipements : Poste de secours – WC Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : Pêche, activités nautiques									
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade				
Qualité de l'eau au cours des dernières années									
2009*	2010*	2011*	2012*	2013**					
C	B	B	B						
<small>A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité *Selon la directive n°76-160 ** Insuffisance de prélèvements selon la directive 2006/77/CE</small>									
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude				
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade					
2013	Août	Néant							
	Juillet	Fermeture administrative							
2012	Fermeture administrative								
2011									
2010									
2009		E. coli > 200 UFC/100 ml		Oui					
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion									
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions			
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions			
Aucune	/	/	/	/	/	/			
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions			
Élevage		500 m	Observations visuelles quotidiennes mesures T°C eau, présence vents odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : Interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) Affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de ... » Suivi analytique si nécessaire	suppression des pontons de la zone de baignade afin d'éloigner les oiseaux Interdiction de nourrir les canards sur toute la zone de l'étang en sensibilisant la population			
Eaux usées		8 km							
Eaux pluviales		tout le bassin versant							
Avifaune		0 m							
Pêche		0 m							
Baignade		0 m							